

Envoi : 15/09/2020

Réception par le Préfet : 15/09/2020

Publication : 18/09/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-8-10-6

Séance du vendredi 11 septembre  
2020

### **PLANETES 68 - AIDE A LA REHABILITATION THERMIQUE DANS LE PARC LOCATIF SOCIAL (NEOLIA)**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES :**

Mme HELDERLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.

Mme GROFF donne procuration à M. ADRIAN.

**ABSENT :**

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-9-10-16 du 6 octobre 2017 relative à la reconduction de la convention de mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-10-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de l'habitat,

- VU la convention de financement de la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux signée le 8 décembre 2017 entre Département du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Association Régionale des organismes HLM d'Alsace et la Caisse des Dépôts et Consignations,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement en date du 4 septembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'aide accordée à NEOLIA au titre de la réhabilitation thermique de 40 logements sis 2-4-6-8 rue du Marquis de Puisieux à HUNINGUE, pour un montant de 106 000 € versé en deux fois, soit 2 650 € par logement ;
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme 30524 - H221 - chapitre 204 – fonction 72 - nature 20423 (MIL 2020) ;
- Approuve les termes de la convention à conclure avec NEOLIA, jointe en annexe à la présente délibération, fixant notamment la teneur des travaux de réhabilitation thermique subventionnés, le montant de la subvention départementale et ses modalités de versement pour l'opération de réhabilitation thermique précitée ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité